



CT MOD PARC BNSSA 03/2021-1

MODALITES DU PARCOURS DE FORMATION BNSSA

Les dossiers sont centralisés par le Comité Territorial

PRE REQUIS :

- Avoir 17 ans révolus au jour de l'examen
- Être titulaire du PSE1 minimum
- Être reconnu apte médicalement.

1. PIECES A FOURNIR POUR LE PSE1

Formation initiale de PSE1

Le stagiaire doit fournir les pièces suivantes :

- Une fiche de renseignements (ci jointe) complétée et signée ;
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité
- Une photo d'identité

Formation continue de PSE1

Le stagiaire doit fournir les pièces suivantes :

- Une fiche de renseignements (ci jointe) complétée et signée ;
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité
- Une photo d'identité
- Une copie du certificat de compétences de secouriste PSE 1 ou la dernière attestation annuelle de révision du PSE1, le cas échéant ;

2. PIECES A FOURNIR POUR LE BNSSA

Formation initiale de BNSSA Le stagiaire doit fournir les pièces suivantes :

- Une fiche de renseignements (ci jointe) complétée et signée ;
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité
- Une photo d'identité
- Un certificat médical d'aptitude (ci joint) établi depuis moins de 3 mois par un médecin ;
- Une copie du certificat de compétences de secouriste PSE 1 ou la dernière attestation annuelle de révision du PSE1, le cas échéant ;
- **Pour le mineur de plus de 17 ans** : une autorisation parentale datée et signée ou une autorisation de l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde.
- **Pour le mineur émancipé** : une copie du jugement ;

Formation continue de BNSSA

Le stagiaire doit fournir les pièces suivantes :

- Une fiche de renseignements (ci jointe) complétée et signée ;
- Une photocopie recto-verso de la pièce d'identité
- Une photo d'identité

39 Lotissement Cotonnerie 97240 François ☎ 05 96 54 37 46 📞 06 96 19 07 00

Mail : contact@ffss972.fr

Agréée sécurité civile – APE : 9499Z

SIRET : 848 416 145 00011 SIREN : 848 416 145

Association loi 1901 agréée auprès de la Préfecture pour les formations aux premiers secours



CT MOD PARC BNSSA 03/2021-1

- Un certificat médical d'aptitude (ci joint) établi depuis moins de 3 mois par un médecin ;
- Une copie du certificat de compétences de secouriste PSE 1 ou la dernière attestation annuelle de révision du PSE1, le cas échéant ;
- Une copie du diplôme du BNSSA ou une copie de l'attestation du dernier recyclage quinquennal le cas échéant

Pour ouvrir une session de, la demande d'évaluation doit être déposée en préfecture, 30 jours avant le début de la formation de BNSSA.

Pour toute inscription le candidat doit fournir le dossier complet dans le temps imparti. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

3. CONSIGNES POUR LES STAGIAIRES

- Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue adaptée au cycle de formation et à avoir un comportement civique à l'égard de toutes personnes présentes. Tout stagiaire en marge de l'hygiène corporelle sera exclu de la formation.
- Les horaires de la formation :
Durant la formation les horaires sont de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- Le matériel personnel :

Pour la partie théorique :

Un support papier pour les prises de notes

Une clef USB

Pour la partie aquatique

Chaque stagiaire aura ses équipements définis par la réglementation

La pause déjeuner :

Le repas sera tiré du sac ; un espace sera mis à disposition des stagiaires.

4. CONSIGNES PARTICULIERES

Compte tenu des mesures sanitaires, chaque stagiaire sera doté de son masque et de son gel hydroalcoolique.